



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom chimique	: Chlorure de sodium
Nom	: Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL
	Nom de la substance : Chlorure de sodium
Forme du produit	: Substance
Numéro CE	: 231-598-3
n° CAS	: 7647-14-5
Code du produit	: Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)
Formule brute	: NaCl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fondant routier conforme à la norme NF EN 16811-1

Usages déconseillés

Sel impropre à la consommation humaine et animale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ROCK S.A.S.
11, rue Gustave Hirn
BP 1258 - 68055 Mulhouse Cedex - France
T (33) 03 89 31 45 00 - F (33) 03 89 31 45 01
info@rock.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases supplémentaires : Nom de la substance : Chlorure de sodium
Numéro CAS : 7647-14-5



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Légère irritation possible pour la peau et les yeux, en particulier en cas de contact prolongé. En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux.

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Comments (on top of composition) : Nom de la substance : Chlorure de sodium
Additifs : Hexacyanoferrate de sodium décahydraté (dans le cas où le produit est traité anti-mottant)

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) Nom de la substance : Chlorure de sodium	(n° CAS) 7647-14-5 (Numéro CE) 231-598-3	100

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais, la mettre au chaud et au repos. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
- Premiers soins après ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Prendre un avis médical si ingestion importante.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information / donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité. Adapter les mesures d'extinction aux risques liés aux produits et environnement à proximité.



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Equipement de protection respiratoire approprié aux locaux et aux risques liés aux produits à proximité.

Autres informations : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les eaux naturelles, les égouts ou le sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter de respirer les poussières.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter de respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni vers les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser le produit déversé par des moyens mécaniques et le mettre dans un récipient approprié.

Procédés de nettoyage : Rincer abondamment à l'eau la zone affectée en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel. Durant les opérations de nettoyage, continuer à observer les précautions de manipulation.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Protection personnelle, voir rubrique 8.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières.

Mesures d'hygiène : Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle, voir rubrique 8.



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Local propre et sec recommandé. Éviter les températures extrêmes (chaleur et froid).
Si produit conditionné, conserver dans l'emballage d'origine fermé.
Utilisation conseillée de matériaux résistants à la corrosion saline pour les machines, installations et constructions employées à la manutention et stockage du produit.
- Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée / information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
- Protection des mains : Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).
- Protection oculaire : En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes de sécurité, conformes à la norme EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Vêtements de travail.
- Protection des voies respiratoires : Si atmosphère chargée en particules de NaCl, porter un appareil respiratoire approprié. Masque filtrant anti aérosol/poussières type P1 (conforme à la norme EN 143).
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.
- Contrôle de l'exposition du consommateur : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Autres informations : En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide sous forme de grains/cristaux.
- Couleur : Blanc cassé ou gris ou beige ou jaunâtre. L'additif anti-mottant au contact d'oxydes de fer va colorer le sel en bleu (bleu de prusse).



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: En solution aqueuse à 100 g/l : 6,7 - 9,0
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: ≈ 801 °C (pour le chlorure de sodium)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non combustible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: 2,163
Masse volumique	: De la solution saturée à 20°C : 1,2
Solubilité	: 35,85 g % g d'eau.
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Inexplosible
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible.



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérisera pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.)

10.4. Conditions à éviter

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : A notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Si le produit est conditionné, tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Chlorure de sodium (7647-14-5)

DL50 orale rat

3550 mg/kg (information bibliographique)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

pH: En solution aqueuse à 100 g/l : 6,7 - 9,0



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
		pH: En solution aqueuse à 100 g/l : 6,7 - 9,0
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Cancérogénicité	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Toxicité pour la reproduction	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Danger par aspiration	: Non classé	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau : faible irritation possible en cas de contact prolongé
Contact avec les yeux	: Contact avec les yeux : légère irritation possible surtout en cas de contact prolongé
Inhalation	: En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux
Ingestion	: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
CL50 poisson 1	(P. promelas) : 5560 - 6080 mg/L (96 h) - Information bibliographique
CE50 Daphnie 1	(Daphnia magna) : 1000 mg/L (48 h) - Information bibliographique
CL50 poissons 2	(L. macrochirus) : 9675 mg/L (96 h dans une eau dure) - Information bibliographique

12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Persistance et dégradabilité	Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur cet extrait naturel, à notre connaissance.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi. Aucune donnée / information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Ecologie - sol	Influence sur la surface des végétaux (perturbation métabolique) et sur le sol (déséquilibre minéral).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis	
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : En France, si le déchet salé contient plus de 20% de fraction soluble dans l'eau, il doit être éliminé dans un centre agréé pour stabilisation avant enfouissement ultime (centre d'enfouissement technique de classe 1). Hors de France, voir la législation propre à chaque pays. Ils doivent être éliminés conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
- Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
- Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

- Dangereux pour l'environnement : Non
- Polluant marin : Non
- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles



Fiche de données de sécurité

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène) marque VIASEL

Nom de la substance : Chlorure de sodium

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/09/2018

Remplace la fiche: 09/05/2012

Version: 2.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)

Nom de la substance : Chlorure de sodium n'est pas dans la liste des substances candidates de REACH

Sel (sel marin, sel gemme, sel ignigène)

Nom de la substance : Chlorure de sodium n'est pas dans la liste de l'annexe XIV de REACH

Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Suite à des modifications majeures, la FDS a été revue dans sa totalité.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit